

COMMISSION VIE DE LA COMMUNE.

Réunion du vendredi 26 juin 2020 à 20 heures.

En préambule, Edith SYLVESTRE a remercié tous les participants pour leur présence à cette première réunion de la commission VIE DE LA COMMUNE. Elle a précisé que nous sommes aujourd'hui contraints par les directives relatives au Covid et ce, dans l'attente d'autres informations, ce qui explique un nombre de personnes limité. Elle a salué les habitants qui ont souhaité participer aux travaux de cette commission, les associations, le CCAS, la presse locale et tous les intervenants extérieurs qui ont accepté de venir.

Présents : BERANGER Anne-Marie (CLP La Tribune), BERARD Yvette (Paroisse + CCAS), DESROCHES Catherine, TRACOL Eric, FORGAS Lili, BREST Catherine (CCAS), SYLVESTRE Jean-Claude (Président ACCA), BASTIAN Sylvain (Trésorier ACCA), SYLVESTRE Gérard (Maire honoraire), PORTAL Florence, GRUBER Myriam, MOREL Olivier (membres de la commission), EME Jean-Pierre (Président du CDF), Major DROUHIN Vincent (COB La Bégude/PSM), BAHOUS Miloud, BOYER Sylvie, LABREVEUX Marie (REMAID et CNV), GALDEMAS Stéphane, Maire, SYLVESTRE Edith, adjointe.

Le contenu de la réunion tient compte des sujets évoqués lors des réunions publiques précédentes les élections souligne le maire ajoutant qu'il est bien d'avoir pu l'organiser cette 1^{ère} réunion avant la période estivale.

Il y a 7 associations domiciliées à Rochebaudin dont certaines en sommeil (tableau des associations annexé) ; les associations invitées ce soir sont celles qui créent d'une façon ou d'une autre de l'animation dans la commune et qui organisent des manifestations. Il s'agit de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) et du Comité des Fêtes.

Demandes de subventions pour 2021 : bien vouloir les déposer en février 2021 au plus tard, de façon à avoir le temps matériel de les étudier et de budgétiser les éventuelles sommes correspondantes pour chaque asso. Pour se faire, joindre à la demande elle-même, le bilan de l'exercice écoulé, les prévisions pour l'année à venir, la liste des membres du bureau et le récépissé de la déclaration en Préfecture en cas de modifications, un RIB et l'assurance.

Il faudrait fournir un planning des réservations de la salle communale afin qu'elles soient notées au plus tôt sur l'agenda en Mairie. Edith Sylvestre va établir les éventuelles conventions, faire l'état des lieux entrant et sortant et donner les clés. Son n° de fixe 04 75 90 47 78. Pour les prêts de matériel, vaisselle etc ... il convient de s'adresser à Jean-Pierre EME (04 75 90 29 05) et/ou Gérard SYLVESTRE (04 75 90 47 78). Le tableau des clés en mairie a été complété (clés local communal, local Comité des Fêtes, salle, placards cuisine, église, chapelle.....).

L'ACCA reçoit les arrêtés d'ouverture de chasse. Il pourrait y avoir l'affichage des battues en cours sur le panneau d'affichage du lavoir. L'an passé il y a eu 20 battues aux sangliers. Le règlement intérieur fixant les jours de chasse et le jour de fermeture (mercredi) sera fourni. Sylvain BASTIAN est favorable à la communication des informations dès que possible en bonne entente avec les marcheurs.

Jean-Pierre Eme a fait un court historique de la vie du Comité des Fêtes qui fêtera en 2027 son cinquantenaire. En raison du COVID, le programme 2020 a été allégé.

Peut-on imaginer entre ces deux associations l'achat de matériel en commun, une opération débroussaillage et/ou une manifestation organisée par ces deux associations dans l'avenir ? Par le passé, il y avait des repas de chasse qui réunissaient les habitants, les deux associations semblent prêtes à s'associer à des propositions.

Yvette Bérard est la référente de la Paroisse Sainte Anne de Bonlieu (36 communes) et assure seule l'entretien avant les cérémonies à l'église + animations ponctuelles (à Noël 2019, crèche et marché gourmand), elle souhaite que quelqu'un puisse prendre la relève. A la chapelle Notre Dame de Sénisse : la messe du 15 août aura lieu cette année.

Olivier Morel qui représente l'association Permaillard dit que cette association est en développement et qu'elle pourra sans doute prochainement s'investir davantage dans la vie associative de la commune.

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) se compose des 4 membres désignés par le conseil municipal : Eric TRACOL, Lili FORGAS, Hervé GALLAND, Edith SYLVESTRE et de 4 membres nommés : Catherine DESROCHES désignée par l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) représente les familles, Catherine BREST représente la lutte contre les exclusions, Yvette BERARD représente les personnes handicapées et il manque à ce jour un membre pour représenter les personnes âgées, le Maire étant Président de droit. En dépit du fait que le CCAS n'a pas de budget propre à ROCHEBAUDIN, les recettes peuvent provenir de dons de particuliers, (par exemple pour les mariages) de la vente des photos (installées sur une table) et livres de la bibliothèque et de l'école ; pour l'instant Edith Sylvestre s'en occupait (offre renouvelée sur le Bon Coin), 200 € ont été récoltés mais non affectés à l'action sociale. Myriam GRUBER propose qu'un événement soit organisé (Comité des fêtes) pour aider à ces ventes.

Au titre des missions obligatoires du CCAS :

1. Le RSA dont l'instruction au niveau des communes est facultative, faute de moyens à disposition des agents ; une délibération a été prise à Rochebaudin pour ne pas instruire ces dossiers qui relèvent de la compétence des assistantes sociales de secteur ;
2. L'aide sociale ; ce sont notamment les dossiers constitués lors de l'admission des personnes âgées en structure si les ressources ne leur permettent pas de régler en totalité le montant de l'hébergement ; l'avis du CCAS est alors requis et s'appuie sur les recettes et dépenses du foyer et lorsqu'il y a des enfants, sur la ou les obligations alimentaires, autrement dit : leurs ressources et charges éventuelles.
3. La domiciliation des personnes sans domicile fixe.

Le CCAS a toute sa raison d'être y compris dans les petites communes : dernièrement, avec le Covid, pour la distribution du colis des anciens, la vente des brioches pour l'ADAPEI, la rédaction du Plan de Secours Communal, du registre canicule... les relations avec l'ADMR, l'association familiale de Dieulefit et l'Arbre vert.

La charte de solidarité avec les aînés portée par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour 3 ans et demi (avec 20 000 € à la clé), poursuit sa route au ralenti vu les circonstances ; un atelier mémoire est prévu à

Rochebaudin. L'atelier numérique a recensé les besoins en formation sur le territoire de la CCDB (Communauté de Commune Dieulefit Bourdeaux)

Les JEP (Journées Européennes du Patrimoine) ne pourront pas être organisées à Rochebaudin en 2020, on verra pour 2021.

La mise en place d'une « boîte à livres » a été suggérée ; nous vous proposons d'en reparler ultérieurement car il faut un endroit accessible à tous pour la poser et si possible abrité. Certains ont déjà des idées.

L'école RIP (Regroupement d'intérêt pédagogique) et le SIVU (le syndicat intercommunal qui la gère) : Lili Forgas apporte des précisions sur le transport scolaire (écoles Pont de Barret, Charols en primaire + collège de Cléon), évoque le projet de restauration scolaire à Pont de Barret et la cantine actuelle. Les effectifs des élèves de la commune fluctuent d'une année à l'autre. La situation de ce syndicat est très tendue, la commune de Charols s'opposant aux décisions prises par le syndicat.

L'association REMAID présente ses activités, notamment en matière de médiation sociétale. Elle travaille en lien avec les services de la Gendarmerie, de la Police et de la Justice sur réquisitions. Le Major Drouhin souligne que dans un conflit, la volonté des deux parties est primordiale, quels que soient les griefs. Lors d'une médiation, un temps d'écoute individuel préalable de chacun est indispensable. Les bénévoles sont des tiers extérieurs, sans parti pris ni jugement en toute confidentialité. Le droit règle des litiges mais pas les problèmes liés aux personnes. A noter que REMAID obtient 60 % de réussite sur les dossiers traités.

Le public a fait part de son intérêt en découvrant les actions de l'association et faisant allusion aux différends sur la commune, multiples et distincts, il peut être établi une convention liant la commune à REMAID. Dans ce cas, serait mise en place une intervention des membres de l'association visant à sortir de l'« impasse » et rendre l'ambiance plus sereine.

Par ailleurs, a circulé la liste des conciliateurs de justice à jour, qui sera laissée en Mairie, ainsi que différents documents sur le sujet : les médiateurs de la République (une plaquette de présentation sur le site de la Préfecture de la Drôme vous en dira plus long), les permanences de la CMD (Centre de Médiation de la Drôme), ces solutions étant payantes.

L'association CNV (communication non violente) représentée par Mme Sylvie BOYER, présente à double titre, préconise la pratique de ce processus pour contribuer à la paix et au changement social.